

Activité partielle et médaille du travail:

Les avancées obtenues par vos élus FO



Pour affichage – 28 avril 2021

Comme nous l'avons annoncé en décembre dernier, vos élus FO ont engagé une reprise du dialogue social avec la direction. Cette politique commence à porter ses fruits avec des avancées visibles à travers les mesures unilatérales réduites mises en place par l'entreprise. Grâce à notre initiative, nous avons également obtenu entre autres l'ouverture d'une négociation spécifique sur la médaille du travail.

Restriction du périmètre de l'activité partielle :

Malgré l'échec de la négociation sur les mesures alternatives, les actions menées par vos élus FO ont fait prendre conscience à la direction que l'activité dans les services n'était pas forcément liée directement au trafic, y compris pour les métiers de la filière péage et de la relation client. Nous regrettons fermement que ces derniers soient de nouveau concernés par une demande d'activité partielle, dossier déposé auprès de la DREETS, pour lequel le CSE-Central et les CSE d'établissements ont été consultés les 23 et 27 avril 2021 et ont donné un avis négatif à l'unanimité. En effet, avec la pose des reliquats et les missions quotidiennes à réaliser sur avril et mai, nous pensons que le recours à des mesures alternatives et à l'activité partielle n'étaient pas nécessaire. Ce n'est pas le choix qu'a fait la direction. Hormis peut-être pour la filière péage, l'entreprise utilise pour l'instant l'activité partielle avec parcimonie. Cependant les annonces faites par le gouvernement sur la suppression le 3 mai 2021 des restrictions de circulation en journée favoriseront en toute logique le retour à un niveau de trafic d'avant confinement et la suspension du recours à l'activité partielle. ***A souligner que notre mobilisation a permis le retrait des métiers des filières structure et fonctions support, technique et sécurité du dispositif mis en place à ce jour par ASF.***

A l'initiative de FO, la direction accepte d'ouvrir une négociation spécifique sur la médaille du travail :

Le 3 décembre dernier, en séance plénière, ***les élus FO du CSE-C ont proposé seuls à la direction d'échanger sur le dispositif de la médaille du travail des 30 ans et d'ouvrir sur le sujet une négociation spécifique à durée indéterminée.*** En séance, la direction y avait répondu favorablement. En réponse à notre courrier officiel du 26 mars (disponible sur www.fo-asf.fr et sur les panneaux d'affichage), la direction « acte notre demande d'ouverture de négociation » et précise vouloir programmer « une date de réunion lors de l'élaboration de l'agenda social du second semestre 2021 ». C'est une première étape importante et la paternité en revient à notre organisation. Nous portons cette revendication depuis de nombreuses années, car nous estimons que le dispositif de la médaille du travail des 30 ans devrait être négocié indépendamment de l'accord triennal sur la qualité de vie au travail.



Un dialogue social constructif et de qualité ne peut qu'être bénéfique pour les salariés comme pour l'entreprise .

Si la direction est dans cette dynamique-là, nous le serons aussi.

Ensemble battons-nous pour défendre vos intérêts !